

Trop de mise en concurrence use les associations

Les collectivités multiplient les appels d'offres en invoquant la réglementation européenne. À tort, assure le Mouvement associatif des Pays de la Loire, qui organise une table ronde sur le sujet.

Le débat

Des années qu'elle pédale en faveur du deux-roues. L'association nantaise Place au vélo ne compte pas moins de 1 200 adhérents dont 150 actifs. Le catalogue d'activités est dodu : Fête du vélo, bourse au vélo, contrôles techniques, tatouage et atelier d'entretien. Depuis quelques années, l'association propose aussi aux adultes d'apprendre à faire de la bicyclette en ville.

En juin dernier, la ville de Nantes a lancé un appel d'offres pour assurer une activité d'apprentissage ponctuelle dans le cadre des « Rendez-vous de la mobilité ». En découvrant cette mise en concurrence, Jean-Paul Berthelot, président de Place au vélo, a carrément mis pied à terre.

Un appel d'offres de 1 000 €

« Nous avons une action continue avec le soutien de la collectivité, dit-il. Mobiliser l'association et les services administratifs pour un appel d'offres de même pas 1 000 €, c'est insensé. Alors on n'a pas voulu répondre. » Du coup, le marché a été remporté... par une association rennaise. La mairie n'en démord pas : elle a tenu compte du code des marchés publics.

Cette tendance, plus ou moins nouvelle, à multiplier les appels d'offres interroge sérieusement le milieu associatif. Les collectivités y recourent pour des motifs divers et variés. La volonté de mieux contrôler les activités enfance et jeunesse, secteur hautement sensible, peut inciter certaines communes à opter carrément



À Nantes, Place au vélo est engagé dans une action de long terme pour l'usage de la bicyclette en ville, avec notamment l'accompagnement des utilisateurs, quel que soit leur âge.

des cadres territoriaux des collectivités. « Ils veulent se border et optent pour le système ceinture et bretelles au risque de mettre à mal l'engagement citoyen », estime Alain Forest, président du mouvement. Qui met en doute le bien-fondé économique de certaines démarches.

En guise de justificatif, les collectivités invoquent les obligations réglementaires de la mise en concurrence. Mauvaise pioche. La loi Hamon de 2014 et la circulaire Valls de septembre 2015 ont précisé la règle du jeu et donné du champ aux associations. « Mais ces textes sont encore trop peu connus », regrette Alain Forest.

Un autre questionnement des associations tient au grand démantèlement territorial. Communes qui se marient et communautés de communes qui s'assemblent sont à même de bouleverser la vie de plus d'une association.

« Sur quel territoire va-t-on intervenir et avec qui passer des conventions », se demande Jean-Maurice Dugast, président de l'Échappée belle, association culturelle présente dans sept communes de la communauté Ouest-Anjou, appelée à se regrouper avec deux autres.

La encore, des collectivités de plus en plus grosses peuvent être tentées de prendre davantage le volant au détriment du moteur citoyen...

Thierry BALLU.

« La circulaire Valls et la loi NOTRE », table ronde, jeudi 17 mars, de 16 h à 17 h 30, à la Maison des sports à Nantes. Renseignements au 02 51 86 33 12.

Archives Ouest-France